

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2025-156

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 3 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 décembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 28 novembre 2025.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Karin THEOLIER, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX.

Absents : Agnès BALZER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CHEMIN, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Maryvonne ROBIN.

Procurations : Natacha BRENIER à Erica SANDFORD,
Jean-Marc BUTTARD à Christian SACCHI,
François CHEMIN à Jean-Claude RAFFIN.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 25

Monsieur Eric FELISIAK a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Suppression d'un emploi permanent

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la CCHMV.

Le projet de suppression d'un emploi permanent a été présenté en séance du Comité Social Territorial le 1^{er} décembre 2025. Cette suppression a reçu un avis favorable à l'unanimité de la part des deux collèges (employeur et représentants du personnel).

Projet de suppression d'emploi permanent :

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Cadre d'emploi Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	Missions pour information
06/07/2022 2022-114	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	35/35è	Responsable service Moyens généraux
Motif de suppression	Nomination stagiaire par voie de détachement à la suite de la réussite au concours au grade de Rédacteur le 11/07/2024 – Titulaire le 11/07/2025 Délibération 2024-76 du 05/06/2024			

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu le tableau des effectifs permanents de la CCHMV,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 1^{er} décembre 2025,

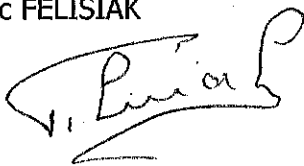
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de supprimer, à compter du 03 décembre 2025, au tableau des effectifs permanents de la CCHMV l'emploi permanent rappelé dans le tableau ci-avant ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 08 décembre 2025.

Le secrétaire de séance
Eric FELISIAK



Le Président
Christian SIMON

